

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE CRO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

## Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.  
4 — 35 — — Express.  
3 — 50 — — matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — matin, Omnibus.  
5 — 11 — soir, Omnibus.  
9 — 52 — — Poste.

## Départs de Saumur pour Tours.

2 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 — — 13 —  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

La *Epoca* de Madrid annonce, d'après une source digne de foi, dit-elle, qu'une convention entre les trois puissances, relative aux affaires du Mexique, serait sur le point d'être signée. La feuille espagnole ne s'explique pas sur la nature du traité dont il s'agit; mais, d'après le texte même du télégramme, il serait permis de penser qu'on songerait à une intervention sérieuse et ayant pour effet de prévenir à jamais le retour d'un état de choses dont les Européens établis au Mexique ont eu tant à souffrir. (La Patrie)

## On lit dans le Monde :

« L'*Opinione*, de Turin, a reçu de Paris une correspondance qui ne manque pas d'intérêt. D'après cette correspondance, le représentant italien aurait été exclu des conférences qui se tiennent à Constantinople pour l'arrangement de la question des Principautés danubiennes. L'Autriche, la Prusse et la Russie auraient déclaré qu'elles retireraient leurs représentants si l'on y admettait celui d'une puissance qu'elles n'ont pas reconnue. Le cabinet de Turin faisait valoir les droits incontestables que le traité de 1856 confère au roi de Sardaigne; mais le roi de Sardaigne n'est pas le roi d'Italie, et le roi d'Italie ne peut agir en qualité de roi de Sardaigne sans renoncer au titre de roi d'Italie. Voilà donc Victor-Emmanuel exclu du nombre des souverains européens pour avoir voulu grandir trop vite : c'est un curieux résultat des derniers événements. »

Il *Movimento*, de Gènes, publie une lettre écrite par Garibaldi à des ouvriers français qui, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, le 7 septembre, lui avaient envoyé une adresse contenant des vœux en faveur de l'unité italienne.

Après avoir remercié ces ouvriers, et rappelé le souvenir de ceux de nos compatriotes qui ont servi sous ses ordres, Garibaldi ajoute :

« Oui, les nations veulent s'entendre et veulent la fraternité de tous; les despotes ne la veulent pas. Loi sacrée, irrévocable, émanation divine du Christ, elle est dans la conscience de tout le

monde; elle est au sommet des aspirations des races souffrantes, et l'égoïsme hypocrite des fausses grandeurs mondaines la boude de dessous sa cape de plomb, et suscite par le mensonge et la corruption toute espèce d'obstacle à son accomplissement. Nous demandons du travail, du pain et de l'amour mutuel. On nous répond : Fusils de précision, bombes et vaisseaux cuirassés; comme si la destruction était le seul moyen de s'entendre. Constance, cependant, mes braves amis. Il est un fait, que l'Europe ne présente jamais le sublime spectacle du rapprochement humain qu'elle présente aujourd'hui.

« Un cri de détresse dans quelqu'un des angles de cette vieille maîtresse du monde retentit dans le cœur des masses, et leur toute-puissante voix de réprobation fait pâlir le barbare autocrate. Les Haynau du despotisme ne paraîtront pas impunément devant les ouvriers de l'Europe, et l'empreinte de leurs crimes est plus ineffaçable que la trace du fer brûlant. Le jour n'est pas loin où le complice des tyrans, le prêtre de Rome, sera obligé de chercher un refuge loin de la terre qu'il a désolée pendant tant d'années. Le sang innocent de Locatelli et des mille victimes dont il est le meurtrier, le poursuivra partout sur la surface du globe comme l'épée vengeresse du chérubin, et les peuples, libres de son contact infect, pourront bien plus facilement, en se donnant la main, marcher vers le but humanitaire. — Signé : GARIBALDI. »

Ce n'est pas la première fois que le général Garibaldi tient un pareil langage. Dans les circonstances actuelles, il a une signification particulière; il semble une émanation directe de la pensée mazzinienne. Sans vouloir apprécier ces paroles, nous croyons pouvoir dire qu'il y a là, pour la cause italienne, le plus grand danger qu'elle puisse courir. (Patrie)

D'après l'*Italie*, M. Peruzzi, de retour des provinces napolitaines, serait très-content de l'esprit qui anime ces populations, dont l'attachement au nouvel ordre de choses et à la personne du roi, s'est manifesté sur son passage d'une manière incontestable. — Havas.

Une correspondance de Naples nous donne des détails assez circonstanciés sur les motifs qui ont amené la retraite du général Cialdini. Le gouvernement de Turin, en présence des résultats dus à l'action énergique du général, a pensé que le moment était venu de rendre à la province un régime régulier, et de mettre un terme à un état de choses nécessité évidemment par des résistances qu'il fallait vaincre; c'est par suite des appréciations différentes du ministère et du général en ce qui touchait l'organisation du régime nouveau, que Cialdini aurait manifesté avec instance le désir de reprendre son ancien commandement. Le général La Marmora, qui doit lui succéder dans le commandement général de la force armée, se rendra à Naples vers la fin du mois. (La Patrie.)

Des dépêches de Naples annoncent qu'une lettre du général Cialdini, écrite au général Tapputi, à la suite de la revue de la garde nationale qui a eu lieu le 15, dit que la garde nationale de Naples est la première garde qu'il connaisse.

La souscription à l'emprunt municipal napolitain a dépassé la somme demandée de 2 millions de ducats.

La *Nazione*, de Florence, publie une lettre de Castrucci au procureur du roi, dans laquelle il déclare que sa lettre publiée par l'*Osservatore romano* a été envoyée à sa mère pour la tranquilliser, mais qu'il se reconnaît encore l'auteur de l'homicide commis sur le gendarme romain. Castrucci signale les preuves qui justifient son assertion. Cependant Castrucci a été mis en liberté.

Les nouvelles de Rome, du 15, annoncent que le capitaine Fredda et plusieurs gendarmes, habillés en bourgeois, ont exécuté une longue et minutieuse perquisition dans la maison de l'abbé Passaglia. — Havas.

On écrit de Rome, le 14, que la ville jouissait de la plus grande tranquillité. Des mouvements de troupes viennent d'avoir lieu par suite du renouvellement d'une partie de la garnison française. L'administration militaire vient de faire de nouveaux marchés. Leur durée est d'un

## FEUILLETON

## LES TROIS CHATEAUX DE NORWÈGE

(Suite et fin.)

Eric achevait à peine ces mots, que le sang se reprit à couler avec abondance de sa blessure; une sueur froide perla sur ses tempes, son cœur cessa de battre, et il tomba évanoui sur son lit.

Péterson se hâta d'appeler du secours; mais au moment où il allait se précipiter au dehors, Blanche parut sur le seuil de la porte.

Péterson resta pétrifié à sa place.

Blanche lui fit un geste doux et grave à la fois, et s'avança à pas lents vers le lit sur lequel Eric gisait étendu. Puis elle tira un petit flacon de son sein, et en versa quelques gouttes sur les lèvres du blessé, qui revint presque aussitôt à lui.

— Blanche, s'écria-t-il avec une sorte d'effroi, vous ici, près de moi?

— Oui, Eric, répondit Blanche, j'ai passé toute cette nuit à prier Dieu pour vous...

— Mais vous n'ignorez pas, cependant, à qui appartient ce château.

— Je le savais.

— Nous sommes, ici, chez Magnus Troll.

— C'est moi-même qui ai demandé la permission de venir vous donner mes soins.

— Et vous l'avez!

— Pourquoi m'en cacherais-je?

— Ah! vous avez oublié bien vite l'outrage fait à notre honneur.

— Je ne m'en souviens plus.

— Eh bien! moi, Blanche, je n'ai pu l'oublier sitôt... il m'en souvient encore, et, sur mon âme, ce n'est pas ainsi que les Gundmund se conduisent d'habitude envers leurs ennemis.

Blanche eut un pâle et fin sourire.

— Magnus n'est pas notre ennemi, répondit-elle d'une voix douce et ferme.

— Et depuis quand cela, s'il vous plaît? répliqua Eric.

— Depuis qu'il est devenu mon époux.

— Que dites-vous!...

— La vérité.

— Magnus! votre époux?... Est-ce possible?... et notre père, a-t-il pu bénir une semblable union?

— Notre père l'ignore.

— Et vous y avez consenti, vous, Blanche, vous, ma sœur?

Blanche ne répondit pas, mais elle laissa tomber sa tête dans ses mains, et fondit en larmes.

— Oui, vous avez raison, reprit Eric, un instant après, pleurez, Blanche; l'union qu'un père n'a pas benie n'est pas légitime devant Dieu; pleurez, car en consentant à une pareille infamie, vous avez rendu tout pardon impossible.

— Eric!...

— Ah!... je vous aimais cependant, Blanche, et j'aurais donné tout mon sang goutte à goutte pour assurer votre bonheur...

— Ecoutez-moi...

— Vous eussiez été la joie et la consolation de votre père; sa vieillesse se serait égayée à vous voir heureuse, et nous eussions vécu l'un près de l'autre, sans remords du passé, sans crainte pour l'avenir. Vous ne l'avez pas voulu, Blanche; et maintenant une séparation éternelle peut seule racheter la faute que vous avez commise.

Blanche ne put en entendre davantage; les sanglots gonflaient sa poitrine; elle se jeta éperdue dans les bras d'Eric, et baigna avec transport ses mains glacées.

— Eric, dit-elle d'un accent déchirant, Eric, ne soyez pas cruel ainsi; vous ne savez pas, vous, quelles douleurs ont été les miennes pendant ces deux années qui viennent de s'écouler, et combien j'ai souffert; j'étais seule,

an, ce qui indique suffisamment que la prolongation du *statu quo* actuel à Rome est indéfinie.

(La Patrie.)

La correspondance Havas nous apporte de Varsovie des détails pleins d'intérêt sur les derniers événements accomplis à Horodlo. Voici comment elle s'exprime :

« Le 10 du mois, une procession, composée de près de 20.000 personnes, s'approcha de Horodlo portant des drapeaux nationaux, les ecclésiastiques et les délégués de toutes les provinces en tête. Mais la ville avait été occupée militairement, les canons étaient braqués sur les routes qui y conduisent. La procession s'arrêta et envoya une députation au général pour demander l'entrée de la ville. Le général s'y refusa, permettant toutefois que le service fût célébré au milieu des champs. Les préparatifs furent faits bientôt, l'autel construit, les vases sacrés apportés de l'église, et la cérémonie, commencée à midi, finit à quatre heures du soir. Les populations de la rive opposée du Bug assistaient de loin, le passage du fleuve leur ayant été interdit. Après la cérémonie et le sermon, des milliers de personnes, vinrent signer le procès verbal dressé sur les lieux, contenant la description de la cérémonie. Pour en perpétuer le souvenir, on éleva un tertre, dont on a couronné le sommet d'une croix.

« A la même date, on célébrait à Manejowice un service en mémoire de la bataille décisive que Kosciuszko y avait livrée aux Russes. Le gouvernement n'avait probablement pas connaissance de cette manifestation, car il n'a rien fait pour l'empêcher.

« Cette série de solennités commémoratives sera close par un service que M<sup>r</sup> l'évêque de Podlachie célébrera dans notre cathédrale dans la journée du 15. »

A la suite de cette cérémonie, procès-verbal a été dressé avec protestations contre le partage de la Pologne.

Les autres nouvelles de Varsovie, antérieures à la proclamation de l'état de siège, sont toutes empreintes d'une profonde tristesse. On prévoit de grands événements.

On mande des frontières de la Pologne, le 16 octobre :

« Hier a été célébrée à Varsovie la fête de Kosciuszko. Malgré la défense rigoureuse faite par le gouvernement, toutes les boutiques et la Bourse sont restées fermées. Les troupes ont entouré les églises remplies de monde. Des arrestations en masse, sans égard pour le sexe ni l'âge, ont été opérées. L'agitation est grande. » — Havas.

On mande de Bucharest, le 15 octobre :

Le ministère moldave, présidé par M. Pano, a donné sa démission.

Par décret du prince, les directeurs de chacun des six départements ministériels sont nommés ministres intérimaires, jusqu'à la formation du nouveau cabinet. » — Havas.

Nous avons des nouvelles de la Vera-Cruz du 10 septembre. A cette date, la situation du pays était toujours très grave. Le général Ortega, après son succès contre Marquez, avait tenté d'attaquer ce dernier dans Queretaro, mais il n'a-

vait pas réussi. On s'attendait à une nouvelle lutte. Depuis quelques jours, deux bâtiments de guerre français, l'*Eclair* et le *Mercur*, étaient mouillés sur rade venant des Antilles.

Une dépêche de Beyrouth du 18 nous annonce que les vaisseaux à vapeur la *Bretagne*, l'*Impérial* et le *Fontenoy*, partis pour visiter Tripoli, Jaffa, Alexandrette et l'île de Chypre, étaient attendus sur rade le 15.

L'escadre partira pour France le surlendemain, et visitera successivement, avant de rentrer à Toulon, Alexandrie, Candie et plusieurs points de la côte d'Italie. (La Patrie.)

Le *Moniteur* publie, dans son Bulletin, la note suivante :

« Le bruit récent qui s'est fait autour de certaines brochures, a appelé l'attention du gouvernement, qui va s'occuper des mesures à prendre contre les brochures anonymes. »

#### LE ROI DES PAYS-BAS EN FRANCE.

On écrit de Compiègne, le 15 octobre :  
Le roi Guillaume III, qui, dès le lendemain de son arrivée au château, s'était plu à visiter incognito la vénérie impériale et les écuries de Sa Majesté, a parcouru ce matin toutes les réserves du parc, les serres, les jardins et les dépendances. Sa Majesté néerlandaise aime à se promener ainsi sans étiquette, sans guide et en causant avec un de ses aides-de-camp ou avec son ministre plénipotentiaire, M. de Lightenvelt, qui est de sa part l'objet d'une attention toute particulière.

Le déjeuner de la cour a eu lieu à onze heures précises. Les nombreux invités, dont je vous ai déjà donné la liste, s'assirent autour de Leurs Majestés, dont elles prirent congé à une heure.

A une heure et demie, trois grands chars-à-bancs de la cour les amenaient à la gare, où un train spécial attendait pour les ramener à Paris. M. le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur, y avait pris place un des premiers. M. Walewski et M<sup>me</sup> la comtesse Walewska, M. et M<sup>me</sup> Forcade de la Roquette, M. Baroche, M. Rouland, le marquis et M<sup>me</sup> la marquise de Cognigliano, etc., prirent place dans deux wagons-salons, et le signal du départ donné, le train impérial vint s'arrêter en gare pour recevoir Leurs Majestés.

A trois heures moins quelques minutes, l'Empereur et ses aides-de-camp, le roi des Pays-Bas et toute sa suite sortaient de la cour du château en calèche découverte et arrivaient au chemin de fer sans aucune escorte. Leurs Majestés étaient en costume de ville. MM. les administrateurs de la compagnie du Nord étaient venus au-devant d'elles, et eurent l'honneur de monter avec Leurs Majestés dans le train impérial, qui quitta Compiègne à trois heures cinq minutes.

A quatre heures et demie, l'Empereur et le roi des Pays-Bas arrivaient à la gare de Paris. Cinq grandes voitures de gala s'étaient rangées à l'avance dans la cour, et reçurent Leurs Majestés et leur suite, et se dirigèrent d'abord vers le palais des Tuileries; la garde était sous les armes et les cent-gardes se tenaient à l'entrée des appartements impériaux.

Le roi des Pays-Bas s'arrêta un quart-d'heure dans les appartements de l'Empereur. Sa Majesté impériale lui avait gracieusement offert à plusieurs reprises le pavillon des Tuileries dit pavillon de Marsan, pour résidence pendant son séjour à Paris; mais le roi Guillaume III, qui tient à visiter la capitale dans le plus strict incognito possible, préféra descendre chez son ministre plénipotentiaire. A cinq heures un quart, les voitures de la cour le conduisaient à la légation des Pays-Bas, située dans le haut de l'avenue des Champs Elysées.

A sept heures du soir, le roi des Pays-Bas, M. de Lightenvelt, ministre plénipotentiaire, et M. Berg de Middelburg, premier secrétaire de la légation, dînaient à la table de l'Empereur au palais des Tuileries.

A huit heures et demie, Leurs Majestés arrivaient au Théâtre-Italien, où aucun préparatif n'avait annoncé à l'avance leur visite. On donnait le *Barbier de Séville*, chanté par Mario et M<sup>me</sup> Alboni; le roi Guillaume III, qui est, on le sait, un des amateurs les plus distingués de l'Europe, un savant compositeur même, a paru charmé de cette soirée.

Demain mercredi, chasse à Versailles, visite du palais. Leurs Majestés assisteront le soir à la représentation de l'Opéra. On donnera *Pierre de Médicis*. (La Patrie.)

#### FAITS DIVERS.

On assure que LL. MM. le roi et la reine de Prusse doivent honorer de leur présence la grande fête que donnera à Berlin Son Exc. le maréchal duc de Magenta, envoyé extraordinaire de France, à l'occasion du couronnement.

— Le couronnement du roi de Prusse, Guillaume I<sup>er</sup>, aura lieu, comme on sait, demain vendredi 18 octobre. Voici, dit le *Courrier du Bas-Rhin*, la liste des personnages qui assisteront à cette solennité :

Le grand-duc et la grande-duchesse de Saxe-Weimar; le grand-duc de Bade.

L'Empereur des Français sera représenté par le duc de Magenta; l'empereur d'Autriche par son frère l'archiduc Ferdinand Maximilien; le roi des Belges par son fils le comte de Flandre; le roi de Bavière par son frère le prince Luitpold; l'empereur de Russie par son fils le grand-duc héritaire; le grand-duc d'Odenbourg par le duc Elimar; la reine d'Espagne par le duc d'Ossuna, ambassadeur à Saint-Petersbourg; le roi de Grèce par son ambassadeur à Vienne, le baron Sina; le roi des Pays-Bas par le prince Frédéric; le roi de Suède par le général de Wrède; la reine d'Angleterre par le lord comte de Clarendon; le duc de Gotha par son ministre d'Etat, M. de Sebach; le roi de Saxe par le prince royal Albert; le roi Victor-Emmanuel par le général della Rocca.

Le maréchal Mac-Mahon, duc de Magenta, doit déployer un grand luxe de réceptions lors des fêtes de Berlin, au retour du couronnement. La suite du maréchal se composera d'une vingtaine de personnes des premières familles de France. Cent cinquante personnes ont été engagées pour le service de la mission extraordinaire française. De grands travaux d'embellissements sont commencés à l'hôtel de l'ambassade de France.

vous n'étiez plus là; mon père m'aurait maudite si il avait soupçonné la vérité. Et cependant je n'étais pas coupable.

— Mais cet hymen ? insista Eric.

— Il s'est accompli le lendemain même du jour où le crime avait été accompli.

— Comment cela ?

— Ah ! tenez, Eric, Magnus est bien coupable sans doute, puisque c'est à lui que je dois votre colère et le désespoir de mon père; mais, je vous le dis, malgré la réserve que je me suis imposée depuis deux années, il a mis tous ses soins à me faire oublier sa faute et à la réparer autant que possible...

— Et vous ne l'avez pas revu ?

— Jamais il n'a tenté de franchir la distance que j'avais mise entre nous deux.

— Cependant je vous trouve ici.

— Parce que vous y voilà, Eric.

— Sont-ils je vous crois, Blanche, et je me félicite même d'avoir à rendre à Magnus une partie de l'estime que je lui ai retirée. Mais notre présence ici ne saurait se prolonger plus longtemps, vous le comprendrez comme moi; nous allons donc retourner à l'instant chez notre père, et j'attendrai là que ma main puisse soutenir le poids d'une épée.

Blanche regarda Eric avec terreur.

— Vous songez donc toujours à vous battre ? dit-elle d'une voix brisée.

— Et pourquoi y aurais-je renoncé ?... répartit Eric.

— Mais ce que je viens de dire...

— Votre hymen n'est qu'une raison de plus pour que je persiste dans le projet que j'ai conçu; Magnus d'ailleurs ne peut que vous être odieux, et c'est le seul moyen de vous rendre en même temps la liberté et l'honneur.

Blanche allait répondre, mais Magnus Troll venait d'entrer.

— Vous avez raison, Eric, dit Magnus, en s'avancant de quelques pas vers son adversaire, et, comme vous, c'est avec une sorte de joie que j'accepte cette chance de duel qui m'est offerte.

— Que dites-vous ? interrompit Blanche.

— Depuis deux ans, Blanche, poursuivit Magnus, j'ai vécu résigné à mon sort, et j'ai subi votre froideur comme un châtimement mérité de la violence dont je m'étais rendu coupable. Mais je suis las de cette vie, et j'ai hâte d'en finir...

— Ainsi, vous irez à ce duel ?

— J'irai.

— Même quand vous savez que vous aurez mon frère

pour adversaire ?

— Oh ! pour peu qu'Eric le veuille bien, il aura cette fois bon marché de ma vie que je ne chercherai pas à défendre.

Blanche passa rapidement sa main sur son front et dans ses cheveux, et regardant alternativement Magnus et Eric, elle finit par croiser ses deux bras sur sa poitrine comme pour en comprimer les battements.

Elle était violemment émue, un combat suprême se livrait dans son cœur; elle rougissait et pâlisait vingt fois dans une seconde, et n'osait plus ni lever les yeux ni proférer une parole.

Enfin, elle parut faire un dernier effort sur elle-même, et, se tournant vers Magnus, les bras tendus et le regard suppliant :

— Magnus, lui dit-elle d'une voix où tremblait un reste d'émotion, vous me mettez dans une étrange et cruelle position; car, quelle que soit l'issue de ce fatal combat auquel vous voulez aller, vous savez bien que je dois y perdre mon frère ou mon époux.

— Qu'importe que l'époux succombe, répondit Magnus, si le frère reste.

— Ne pouvez-vous donc renoncer à ce duel ?

— Pourquoi vous épouvanter ainsi, Blanche ! puisque je vous jure d'avance qu'Eric ne courra aucun danger ?

Le maréchal Mac-Mahon, lit-on dans une correspondance du Nord, a voulu rester complètement français dans les détails de son ambassade extraordinaire. Il a voulu qu'elle fût française, sans rien emprunter aux étrangers; toute sa livrée est française, tous les laquais, cochers et valets, seront poudrés; les postillons porteront les grandes bottes Louis XIII, et ainsi de tout à l'avenant.

Nous n'avons reçu aujourd'hui aucune dépêche de Montpellier, relative au sauvetage des mineurs enfouis dans les mines de Bassèges, à Lalle. Ce silence fait naître les plus douloureuses appréhensions. On doit craindre que les tentatives faites pour retirer d'autres victimes de l'inondation, après le sauvetage des deux mineurs dont parlait la dernière dépêche, n'aient été infructueuses ou qu'on n'ait ramené que des cadavres.

Les espérances qu'avait fait naître le *Messageur du Midi* se seraient ainsi bien vite dissipées, et la catastrophe du 11 octobre compterait cent deux victimes. Rien ne saurait dépeindre la désolation qui règne à Lalle : c'est un deuil général. La France entière s'y associera. Le *Messageur* assure que l'Empereur a envoyé 60,000 fr. aux malheureuses familles des victimes. Cet exemple sera partout imité, et chacun voudra apporter son offrande pour le soulagement de tant d'infortunes.

M. le préfet de police a pris un arrêté par lequel la réunion pour l'élection du grand-maître de maçonnerie française, a été renvoyée au mois de mai 1862. Cet arrêté a été adressé à MM. les préfets par dépêche télégraphique, avec invitation d'en donner communication aux présidents des loges de leur ressort, pour éviter d'inutiles déplacements. Mais le plus grand nombre des Vénérables n'ont pas été avertis à temps, nous dit-on; ils sont venus presque tous à Paris. Jamais leur réunion n'avait été plus nombreuse. Ils ont dû, néanmoins, quitter la capitale, où leur présence n'était plus nécessaire.

Plusieurs journaux étrangers donnent des nouvelles inquiétantes sur le transport mixte le *Jura*, parti de Chine vers les premiers jours du mois de juillet dernier.

Ces nouvelles, heureusement, ne sont pas exactes. Nous apprenons que le *Jura* vient de mouiller sur rade à Suez et de débarquer les passagers civils et les passagers militaires qu'il avait à son bord.

Une nouvelle comète est apparue dimanche soir à notre horizon, dit le *Salut public* de Lyon. Elle est visible vers huit heures, dans la région sud-ouest du ciel, à une très-faible distance de la ligne horizontale. Sa queue a une inclinaison sensible vers le nord-est. Comme elle est en quelque sorte noyée dans la clarté de la lune, elle a un aspect très-pâle, et son noyau est à peine perceptible. Il faut une attention soutenue pour la découvrir.

#### CHRONIQUE LOCALE.

Il y a dans ce moment, à Saumur, une bande de voleurs qui se sont déjà signalés par quelques-uns de leurs exploits. Ils se sont introduits dans l'église de la Visitation et ont enlevé le tronc; fort heureusement il ne contenait qu'une très-

Sans doute... mais Eric n'est pas le seul pour les jours de qui je dois craindre.

Magnus considéra un moment la jeune fille qui avait rougi, et se rapprocha vivement d'elle.

Ce serait la première fois, dit-il, que vous me porteriez un pareil intérêt.

Mais enfin, si cela était, insista Blanche.

Ah! si cela était, et quoi qu'il dût m'en coûter, je ne me battrais pas.

Dites-vous vrai?

Sur Dieu et sur l'honneur... Mais vous, Blanche, ne me trompez-vous pas?... Cet intérêt est-il sincère... et prend-il bien sa source dans votre cœur? Oh! dites, dites, pour notre avenir à tous deux, pour notre bonheur peut-être... parlez!

Pour toute réponse, Blanche se tourna vers son frère, plus surpris que mécontent, et se laissa tomber à ses genoux.

Eric, lui dit-elle en saisissant ses mains, vous le voyez bien, maintenant, que ce duel est impossible.

Est-ce donc parce que Magnus est votre époux? demanda Eric avec un singulier accent.

Non, mais parce que je l'aime, répondit Blanche en allant cacher sa tête éperdue dans ses bras.

Eric sourit, et baisa doucement la jeune fille au front.

petite somme. A Saint-Pierre, tous leurs efforts ont été inutiles, les deux troncs ont été fracturés, ébranlés dans leurs scellements, mais ils n'ont pu être arrachés; peut-être nos voleurs auront-ils été dérangés par quelque bruit qu'ils auront entendu.

#### CAVE DE LA MAITRESSE DE MAISON.

C'est à cette époque que l'on a le fruit du coignassier bien mûr et bien parfumé. C'est donc le moment de faire la liqueur connue sous le nom de *Ratafia ou Eau de coings*, dont voici la formule.

Râpez des coings bien mûrs sans en ôter la pelure; mettez ce marc dans un vase et laissez macérer 24 heures. Après ce temps, exprimez le suc à travers un linge fort et prenez :

Suc de coings..... 2 litres.

Sucre..... 2 kilos.

Faites fondre le sucre sur le feu, sans faire bouillir le suc de coings et versez dans un vase où vous aurez mis à l'avance

Eau-de-vie..... 5 litres.

Colorez en jaune avec un peu de caramel que l'on délaie dans deux cuillerées d'eau; laissez reposer un mois; puis, filtrez et mettez en bouteilles.

Le Ratafia de coings a besoin d'être parfumé; aussi, on a le soin de faire infuser pendant 15 jours dans l'eau-de-vie qui entre dans sa composition : 2 clous de girofle, gros comme un pois de cannelle, autant de macis, ou si on le préfère un peu de vanille ou d'angélique. Ces aromates parfument agréablement cette délicieuse liqueur.

L. V. FERDINAND.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* publie une circulaire adressée aux préfets par M. le ministre de l'intérieur, et relative aux associations de bienfaisance dont l'existence et l'action n'ont point encore été régulièrement autorisées. Nous la publierons dans notre prochain numéro.

Königsberg, 18 octobre au soir. — A la réception des témoins du couronnement, le Roi a adressé aux membres des deux chambres à peu près les paroles suivantes :

« J'éprouvais le besoin de réunir encore une fois autour de moi, avant le couronnement, les représentants du pays, et vous remercie d'avoir répondu à mon appel. Les souverains de Prusse reçoivent leur couronnement de Dieu. Voilà pourquoi je prendrai demain la couronne sur l'autel et la placerai sur ma tête, cela indique la royauté de par la grâce de Dieu et la réside la sainteté de la couronne qui est inviolable. Je sais que vous-mêmes vous comprenez ainsi la signification de l'acte dont je vous ai appelés à être témoins. La couronne est entourée d'institutions nouvelles qui vous appellent à lui donner des conseils. Vous me conseillerez et j'écouterai vos conseils. »

Vienne, 17 octobre, soir. — Un charivari a eu lieu devant les fenêtres de M. Kapy, récemment nommé, par le gouvernement autrichien, administrateur des comitats. La police et les troupes sont arrivées sur les lieux, et après quelques coups

— Que ton amour le protège donc, dit-il d'une voix grave.

Puis, s'adressant à Magnus, à qui il tendit la main :

— Magnus, ajouta-t-il, vous avez un passé coupable à vous faire pardonner : rendez Blanche heureuse, et je vous promets de tout oublier pour vous aimer comme un frère.

Pendant cette scène, le bon Peterson s'était tenu à l'écart, n'osant ni faire un pas, ni respirer. Quand Eric eut fini de parler, et qu'il comprit que le drame, auquel il assistait depuis quelques jours, touchait au dénouement, une émotion indicible s'empara de lui; il oublia la réserve qu'il s'était imposée, et, fondant en larmes, il courut se jeter aux pieds de son maître.

Tout était fini, ainsi qu'il l'avait deviné; Magnus et Blanche furent solennellement unis un mois plus tard. Le vieux Gundmund était mourant; il n'eut que le temps de les bénir et de les embrasser. Magnus était heureux; Blanche portait sur le front l'empreinte d'une douce tristesse, la tristesse du bonheur.

Quant à Peterson, il ne se possédait pas de joie; il ne voulut plus quitter les jeunes époux, et alla habiter avec eux au château de Troll.

Il y mourut longtemps après, et dans un âge fort avancé.

PIERRE ZACCONE.

de feu tirés par la force armée, la foule s'est dissipée.

Il n'y a pas eu de blessés. Des détachements de troupes occupent les abords de la maison de M. Kapy. La tranquillité est rétablie.

Raguse, 18. — (Source ottomane.) 5,000 insurgés monténégrins ont été battus, le 15, près de Sipachna, par les Turcs, et ont subi de grandes pertes. Les insurgés ont été poursuivis jusqu'à Lukowa. Les Turcs prétendent avoir respecté la frontière monténégrine. Les Monténégrins prétendent le contraire et qu'on a coupé le nez à cinq des leurs. — Havas.

#### ETAT-CIVIL du 16 au 30 septembre 1861.

NAISSANCES. — 16, Marie-Françoise Pinot, rue du Portail-Louis; — Victor Scipion, rue Montée-du Fort; — 20, Marguerite-Gabrielle Bedane, levée d'Enceinte; — 21, Ernest-Auguste Granry, rue de la Visitation; — 25, Marie-Thérèse Thibault, rue de Rouen; — 28, Félix-Auguste Lucienne, rue de la Visitation.

MARIAGES. — 16, Alexandre Gagneux, soldat de la réserve, a épousé Renée Joachim, chapelier, tous deux de Saumur; — Henri Gaschel, cordier, a épousé Marie-Laure Rahoul, couturière, tous deux de Saumur; — 25, François Babin, ferblantier, de Nantes, a épousé Arsène Niveau, sans profession, de Saumur; — Charles Besnard, instituteur, des Tuffeaux, a épousé Valentine Delanoue, sans profession, de Saumur; — 30, Charles Dalibon, journaliste, a épousé Jeanne Thouet, journalière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, François Gauthier, 2 ans, rue Saint-Lazare; — Marie Effray, épicière, 69 ans, épouse de Mathurin Lacault, rue de Fenet; — 18, Aimée Ponge, sans profession, 64 ans, épouse de Jean Beaudin, à l'Hôpital; — Marie Jean, marchande de poissons, 49 ans, célibataire, à la Providence; — 20, Antoine Maillé, 12 ans, rue de la Visitation; — Eulalie Jublin, domestique, 22 ans, célibataire, rue des Basses-Perrières; — 21, Clémence-Estelle Brisset, 5 mois, rue Mare-Maillet; — Edgard-Ludovic Duval, 1 an, Grand Rue; — 25, Louis Pin, cordier, 51 ans, rue de la Visitation; — 24, Pierre Colinet, carrier, 69 ans, à l'Hôpital; — André Léon-Roger Gabouit, 10 mois, route de Varrains; — 25, Marie-Louise Rouleau, 1 an, rue Beaurepaire; — Joséphine Gurin, 8 mois, rue de Fenet; Charles Juillard, 5 mois, rue de la Visitation; — Jeanne-Sophie Arnault, propriétaire, 75 ans, veuve de Claude Etienne Cormery, rue du Collège; — 27, Marguerite Boilève, lingère, 20 ans, célibataire, place de l'Arche-Dorée; — Pierre Michu, tisserand, 79 ans, à la Providence; — 29, Angèle-Alexina Davoine, 1 an, rue Saint-Lazare; — 30, Joséphine Gallet, couturière, 36 ans, épouse de Jean Trouillet, à l'Hôpital; — Marie Renou, 6 ans, à l'Hôpital.

Pierre Partout, jardinier, célibataire, 46 ans, décédé le 12 septembre à Sainte-Gemmes-sur-Loire; — Marie Lagenevraye, couturière, 49 ans, épouse de Jacques Menier, décédée le 15 septembre à Sainte-Gemmes-sur-Loire.

Les médecins de la Faculté de Paris, prescrivent avec un succès constant, les *Dragées de savonule de Copahu*, du docteur A. Lebel, rue de Saintonge, n° 68, à Paris, pour guérir en quelques jours les affections les plus invétérées. — Prix : 4 fr. la boîte. — Dépôt à Saumur, chez M. LEBRUN, pharmacien, seul dépositaire. (39)

LE CACHEMIRE DES INDES, réduit par la baisse de la dernière vente de Londres et par le nouveau traité de commerce, est devenu très-accessible chez M. Dupont, qui, à ces causes de bas prix, ajoutant celle d'une sage économie de frais de maison, offre des cachemires longs et carrés de 100 à 300, qualité ordinaire; de 400 à 800, qualité moyenne; de 900 à 1,500, qualité fine. — A Paris, *Chaussée-d'Antin*, 41, angle de la rue Joubert, au premier. — Vente, échange, réparation des châles français et des Indes. — Expédie.

BOURSE DU 17 OCTOBRE.  
5 p. 6/0 sans changement. — Fermé à 67 30.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 95 50.  
BOURSE DU 18 OCTOBRE.  
5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 67 30.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 45 cent. — Fermé à 95 93.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8.

## PURGE LÉGALE

Notifications ont été faites :

A la requête de M. Charles Cesbron, propriétaire, demeurant à Saint-Hilaire-du-Bois, élisant domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8.

1<sup>o</sup> Suivant exploit de Maubert, huissier à Saumur, en date du dix-neuf juillet mil huit cent soixante-un, enregistré.

A M. le Procureur impérial près le tribunal civil de Saumur;

2<sup>o</sup> Suivant exploit de Laloue, huissier à Paris, en date du douze octobre mil huit cent soixante-un, enregistré.

A M. Nicolas Bertrand, charpentier, demeurant à Paris-Grenelle, passage des Entrepreneurs, n<sup>o</sup> 12.

Au nom et comme subrogé tuteur de la mineure Marie-Anne Mignot, issue du mariage du sieur François Mignot, ci-après qualifié et domicilié, avec dame Louise Antoinette Godellier, son épouse, décédée.

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le dix-neuf juin mil huit cent soixante-un, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe de la copie dûment collationnée, signée et enregistrée, d'un acte passé devant M<sup>e</sup> Motais, notaire à Tigné, le dix-sept mars mil huit cent soixante-un, enregistré et transcrit, contenant vente par M. François Mignot, charpentier, demeurant à Paris, rue Constantine, n<sup>o</sup> 84, à M. Charles Cesbron, requérant, d'une borderie, située au village d'Amigné et aux environs, sur la commune de Tigné, arrondissement de Saumur, consistant en :

1<sup>o</sup> Un bâtiment, situé au village d'Amigné, comprenant une chambre à cheminée, petite chambre froide à côté, grenier sur le tout, étable vers couchant, toit à pores, avec un cellier à la suite, dans lequel se trouve un pressoir à fut avec ses ustensiles, puits au bout, le long du chemin; le tout joint au couchant le chemin, au midi et au couchant Baranger, et au nord M. Bonaventure, et compris au n<sup>o</sup> 580 du plan cadastral, section T ou C, pour une contenance de trois ares quarante centiares;

2<sup>o</sup> Un morceau de terre, situé aux Plantis-des-Rondrais, compris au cadastre sous le n<sup>o</sup> 700, section C, contenant neuf ares cinquante centiares;

3<sup>o</sup> Un morceau de terre, situé aux Bordages, d'une contenance de cinq ares quarante centiares, n<sup>o</sup> 299, section C;

4<sup>o</sup> Un autre morceau de terre, dans les Savineries, n<sup>o</sup> 505, section C, d'une contenance de quatre ares quatre-vingts centiares;

5<sup>o</sup> Une pièce de terre, à la Grouais-d'Amigné, d'une contenance de vingt-sept ares vingt centiares, n<sup>o</sup> 528, section C;

6<sup>o</sup> Un morceau de terre, à l'Ouche-de-Launay, dit les Plantis, n<sup>o</sup> 538, section C, d'une contenance de six ares;

7<sup>o</sup> Un morceau de terre, aux Grouais-des-Grandes-Vignes, n<sup>o</sup> 932, section C, contenant trois ares dix centiares;

8<sup>o</sup> Un morceau de terre, sur Launay, dit les Combes, compris au cadastre sous le n<sup>o</sup> 90, section C, contenant huit ares cinquante centiares;

9<sup>o</sup> Un morceau de vigne, au clos de Launay, compris au cadastre

sous le n<sup>o</sup> 195, section B, contenant sept ares dix centiares;

10<sup>o</sup> Un autre morceau de vigne, au même lieu, n<sup>o</sup> 2,293, section B, contenant un are quatre-vingt-dix centiares;

11<sup>o</sup> Un morceau de vigne, à la Cognée, ou Bauvais, n<sup>o</sup> 368, section D du cadastre, contenant cinq ares;

12<sup>o</sup> Un autre morceau de vigne, à la Cognée, compris au cadastre sous les n<sup>os</sup> 1,375 et 1,379, section D, contenant sept ares soixante-dix centiares;

13<sup>o</sup> Un autre morceau de vigne, au même lieu, n<sup>o</sup> 1,388, section D, contenant quatre ares dix centiares;

14<sup>o</sup> Un morceau de vigne, dans les Chênaies-des-Joulains, compris au cadastre sous les n<sup>os</sup> 612 et 613, section D, contenant sept ares vingt centiares;

15<sup>o</sup> Un autre morceau de vigne, encore dans les Chênaies-des-Joulains, n<sup>o</sup> 610, section D du cadastre, contenant trois ares quarante centiares;

16<sup>o</sup> Un morceau de terre, situé dans les Joulains, n<sup>o</sup> 536, section D, contenant huit ares;

17<sup>o</sup> Enfin, un morceau de terre, situé aux Trois-Buissons, ou Bois-selées, n<sup>o</sup> 270, section D du cadastre, contenant cinq ares quatre-vingts centiares.

Total de la contenance des biens ci-dessus indiqués: un hectare dix-huit ares dix centiares.

Et généralement tous les immeubles que possède ledit sieur Mignot, vendeur, sur la commune de Tigné, sans aucune réserve de ceux qui, par erreur, ne seraient pas désignés au présent.

Cette vente a eu lieu moyennant la somme de trois mille huit cents francs, outre les charges.

Avec déclaration que cette notification leur a été faite, afin qu'ils aient à prendre, dans le délai de deux mois, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeront convenable, et que faute par eux de ce faire dans ledit délai, ces immeubles passeront au requérant affranchis de toute charge de cette nature.

Avec déclaration en outre à M. le Procureur impérial que les anciens propriétaires des immeubles sus-énoncés sont, indépendamment des vendeurs :

1<sup>o</sup> M. François Mignot, père du vendeur, aujourd'hui décédé;

2<sup>o</sup> Et en outre, en ce qui concerne le morceau de la Combe et celui de Launay, numéros 8 et 10 de la désignation, M. Jean Mignot, oncle du vendeur, demeurant aux Barauderies, commune de Cernusson;

3<sup>o</sup> En ce qui concerne la moitié du morceau des Grouais, article 5, le morceau des Savineries, article 4, le morceau des Bordages ou Petite-Route, article 5, la terre des Landes, les Grouais-des-Grandes-Vignes, article 7, la vigne de Launay, article 9, M<sup>me</sup> Françoise Babault, décédée veuve de François Mignot, aïeul du vendeur;

4<sup>o</sup> En ce qui concerne une partie des vignes de la Cognée et les terres des Joulains, article 16, Anne Mignot, tante du vendeur;

5<sup>o</sup> Quant aux autres biens, François Mignot, grand-père du vendeur.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale sur lesdits biens étant inconnus du requérant, à l'exception de la fille mineure du vendeur, issue de son mariage avec Louise Godellier, ou Godaher, il fera publier cette notification dans un journal judiciaire, conformément aux

avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le quinze octobre mil huit cent soixante-un.

(517) BEAUREPAIRE.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

Suivant exploit de Chevalier, huissier à Montreuil-Bellay, en date du dix-sept octobre courant, enregistré,

Il appert :

Que la dame Louise Bougron, veuve en premières noces de Louis Paschèvre, et épouse en secondes noces de Louis Goudreau, propriétaire-cultivateur, avec lequel elle demeure, en la commune d'Antoigné,

A formé contre son mari une demande en séparation de biens, et qu'elle a constitué pour avoué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le dix-huit octobre mil huit cent soixante-un.

(518) CHEDEAU.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, successeur de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

1<sup>me</sup> UNE BELLE PROPRIÉTÉ, située commune de Dampierre et, par extension, commune de Souzay, consistant en maison de maître, vastes servitudes, pressoir, cellier, caves magnifiques, et environ 8 hectares 25 ares de vignes et 3 hectares 85 ares de terres et prés.

Partie des terres et prés se trouve dans l'île de Dampierre.

2<sup>me</sup> UNE PIÈCE DE TERRE, nommée le Clos-des-Pentes, sise au Petit-Puy, commune de Saumur, avec maison, vaste cave, cour et jardin; le tout contenant environ 4 hectares 85 ares 51 centiares.

S'adresser, pour visiter les lieux et traiter, soit à M. FRÉDÉRIC LEHOUX, propriétaire à Saumur, soit audit M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (519)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, successeur de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur.

## A VENDRE

UNE RENTE FONCIÈRE De 2 hectolitres 54 litres 50 centilitres de blé-froment.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (520)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

## A VENDRE

UNE OSÉRAIE en plein rapport, et plantée de peupliers.

Contenant environ cinq hectares cinquante ares, située à Saint-Just-sur-Dive, joignant le canal de la Dive.

S'adresser :

4<sup>o</sup> A M. SAMSON BOUTIN, fils, rue du Port-Cigogne, à Saumur;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur. (516)

## A AFFERMER

UNE TRÈS-BELLE USINE

Située à Bressuire, comprenant trois fours à chaux parfaitement achalandés, avec fabrique de tuiles, briques, carreaux, etc.

S'adresser à M. BRAULT-FYOLET, banquier à Bressuire. (505)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

En bloc ou en détail,

## UNE PROPRIÉTÉ,

Située à la Pierre-Couverte, commune de Bagnoux,

Comprenant maison d'habitation, servitudes, jardin, vignes et terres labourables; le tout d'une contenance de 6 hectares 50 ares;

Il sera donné toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour traiter, à M. PIERRE, propriétaire, sur les lieux, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (493)

Etude du même notaire.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

A des conditions très avantageuses,

UNE GRANDE MAISON, avec remises, magasins et caves, située à Saumur rue Haute-Saint-Pierre, joignant M<sup>me</sup> veuve Rousseau et M. Guédon.

S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (494)

Etude du même notaire.

## A VENDRE

## UNE CLOSERIE,

Située à Saint-Lambert-des-Lévées, près la Mairie.

Appartenant à M. et à M<sup>me</sup> GOUNIN-PINEAU, et exploitée par les époux Milleraud.

S'adresser audit M<sup>e</sup> CLOUARD.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

## A VENDRE

En détail ou en bloc,

TROIS BEAUX CLOS DE VIGNE, contenant cinq hectares cinquante ares, situés sur le Bois, à la Carielle et à Tirvaux, commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

ET UNE MAISON DE MAÎTRE, nouvellement restaurée, avec jardin et 6 hectares de terre; le tout entouré de murs, situé à Terrefort, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M. ROBIN, à Terrefort, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (496)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

## A VENDRE

## LA PROPRIÉTÉ

do  
GROS-CAILLOU,

Située commune de Saint-Lambert-des-Lévées, ancienne route de Tours,

Consistant en maison d'habitation et jardin parfaitement planté.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>me</sup> veuve JAGOT, rue d'Orléans, ou à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME. (459)

## A CÉDER DE SUITE

UNE PETITE AUBERGE

TRÈS-BIEN ACHALANDÉE,

Située dans un des bons quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

## GRAND CAFÉ VERON,

Rue Saint-Jean, Saumur.

M. VERON FILS, GLACIER-LIMONNIER, successeur de M. VERON PÈRE a l'honneur de prévenir les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance jusqu'à ce jour, qu'il se trouve en mesure, comme par le passé, de satisfaire à toutes leurs demandes de glaces et sorbets, et tout ce qui concerne cette partie.

Saumur, P. GODET, imp.